



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 330-2026

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 13 avril 2026, le règlement suivant a été adopté par la résolution 13197-2026 :

- *Règlement numéro 330-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 14 avril 2026.



Eric Paiement,
Directeur général et greffier trésorier